

En début d'instance, nous avons lu la déclaration liminaire (DL) que vous trouverez en pièce jointe.

La directrice, présidente de l'instance, a répondu qu'elle transmettait à la Direction Générale les DL.

Elle a apporté les réponses suivantes à certaines de nos remarques ou interrogations (cf DL) :

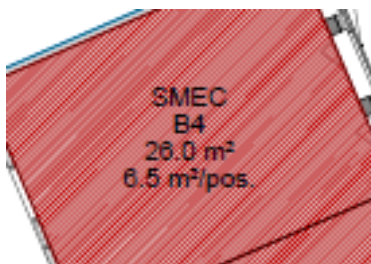
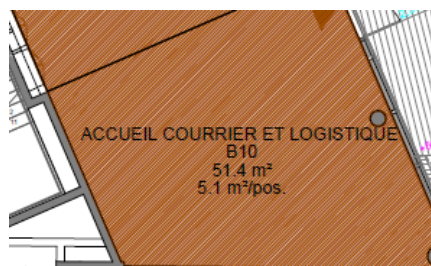
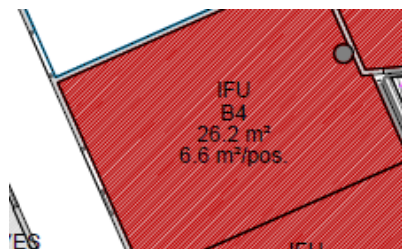
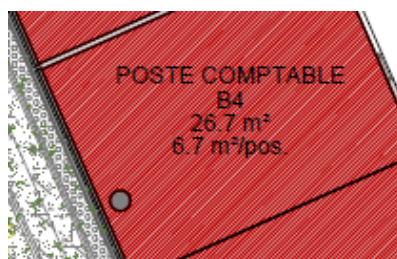
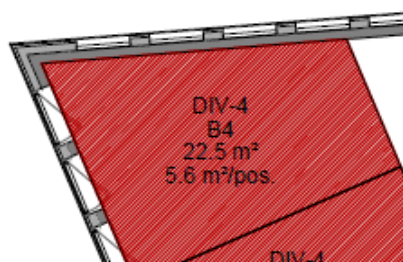
- Sur la **semaine en 4 jours**, elle a répondu que la note n'imposait pas aux Directions d'entrer dans le dispositif d'expérimentation ce qui ne saute pas aux yeux à la lecture de ladite note ! Aussi, au vu des sujets en cours à la DGE (déménagement, création des IFU), la direction ne souhaitait pas être « volontaire ».

- Sur la **condamnation** au paiement d'une amende de 2 500 € d'un inspecteur par la Cour des Comptes, elle a indiqué qu'il s'agissait, au vu des fonctions de l'inspecteur, d'un sujet de dépenses relevant de la comptabilité publique et ce ne sont pas les missions de la DGE où nous réalisons des « diminutions de recettes » lorsque nous effectuons nos dépenses. Le droit qui nous est applicable n'est pas celui des dépenses publiques de l'État et des collectivités locales qui est celui de la comptabilité publique. Nous ne serions donc pas dans la même situation que l'inspecteur condamné et à la DGE, selon la directrice, on ne peut être condamné si on applique les consignes et directives de la direction et si l'on respecte les délégations. En revanche, un agent pourrait être mise en cause en cas de non-respect des directives. D'où l'importance du contrôle interne à la DGE.

- Sur le sujet de **Romainville** et le manque de place, la directrice, une fois de plus, répond que les normes ont changé et que désormais ce n'est plus la surface utile nette (SUN) mais la surface utile brute (SUB) et que nous serions même au-dessus de la norme requise avec une surface de 17 m² par agent.

Nous rappelons que le souci avec cette norme est que tous les espaces sont pris en compte (hall, couloir, salle de réunion, salle de formation, etc) et, pour déterminer la surface disponible par agent, la surface totale du bâtiment est divisée par le nombre d'agent. On peut donc aboutir, selon la nouvelle norme, à plus de 17 m² par agent, globalement. Pourtant, réellement, pour la majorité des agents, la surface sera de près de 6 ou 7 m² dans les bureaux à plusieurs, voire, dans certains bureaux moins de 6 m² par agent !!

Exemples :



La direction répond qu'il est nécessaire d'avoir des salles de réunions et de formation ! De plus, il y a le télétravail... Ces réponses, évidemment, ne règlent en rien les problèmes soulevés, et le télétravail n'est certainement pas la réponse magique à tous les problèmes !

A l'ordre du jour de la FS figurait la présentation de la note d'orientations ministérielles Santé, sécurité et conditions de travail 2024. Madame Valérie COHEN, – animatrice de la politique ministérielle de prévention au sein du Ministère, a délivré une synthèse de la note.

La note s'articule autour de six axes :

1er axe : assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'évènements grave.

2ème axe : renforcer les campagnes de recueil des risques professionnels et d'élaboration du PAP avec le déploiement du nouvel outil Prev'action et la mise en place d'une nouvelle méthodologie.

3ème axe : améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail

4ème axe : prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière

5ème axe : poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information

6ème axe : maîtriser le risque amiante :

Nous avons demandé à la direction quelles étaient les actions qu'elle allait déployer notamment pour mettre en pratique l'axe n°3 concernant les améliorations des conditions de travail ... La direction n'a rien répondu et Mme Cohen a indiqué que cela passait par l'utilisation du budget de la FS et des dépenses qui seraient réalisées. Pour nous, il y a d'un côté les grandes déclarations d'intentions ministérielles et de l'autre un faible espoir de voir les divers problèmes rencontrés par les agents trouver des solutions satisfaisantes.

Dans la continuité donc, parmi les points à l'ordre du jour figuraient les propositions de dépenses du budget de la FS :

La direction a proposé le financement d'une formation relative à l'évacuation en cas d'incendie, nous avons voté pour.

Nous avons fait remonter à la direction les propositions de dépenses ci-dessous pour lesquelles nous avons donc voté favorablement et, soit un devis a été retenu, soit il a été convenu que d'autres devis seraient recherchés pour correspondre davantage aux besoins notamment en termes de quantité de bénéficiaires :

- des sacs à dos ;
- des pédaaliers à utiliser sous le bureau ;
- des stages gestion du stress ;
- des stages yoga des yeux.

Concernant la proposition de souris verticales : la direction indique disposer encore de stock et qu'il faut une préconisation du médecin du travail ; pour la proposition de bureau assis-debout : la direction indique que c'est uniquement sur prescription médicale ; pour la proposition d'un pied d'atelier pour réparer son vélo: la direction considère qu'il n'y aura pas de place à Romainville pour le stocker ! Ces propositions sont donc abandonnées. Sur la proposition d'une formation à la sécurité routière, la direction doit voir sa faisabilité avec les demandes des organismes de formation en termes de locaux privés mis à disposition, à suivre donc.

Autre point à l'ordre du jour : annotation du Registre Santé Sécurité au Travail du second semestre 2023

L'observation du RSST annoté par les collègues et les réponses de la direction révèle deux problématiques récurrentes.

Concernant l'ambiance thermique et la climatisation, il y a eu récemment un changement de cuve et des réparations sur un problème de pression d'eau dû à une fuite. Les travaux ont été réalisés par le mainteneur et tout fonctionne normalement maintenant, le coût est assumé par la DGE (une fois de plus !). Si un problème survient, il convient de faire un courriel à la logistique (nous conseillons également de remplir le registre SST en ligne dans Ulysse DGE).

Concernant l'hygiène et les sanitaires : nous faisons observer les nombreuses mentions sur le manque de papier toilette, essuie-main et produits divers d'entretien en raison d'un prestataire privé qui est défaillant et dont on connaît les conditions déplorables dans lesquelles il maintient ses employés. La logistique fournit régulièrement les produits manquants et il est donc scandaleux de payer à 2 reprises : une 1ère fois ce type de prestataires bénéficiaires de juteux marchés publics et une seconde fois sur les fonds de la DGE. Une fois de plus, la question de la ré-internalisation de l'entretien est une évidence à de nombreux aspects : économiques, respect des travailleurs et garantie d'une plus grande hygiène de nos locaux afin de nous assurer de meilleures conditions de travail et une meilleure santé.

Questions diverses :

- ROMAINVILLE : la direction ne répond pas à nos questions dans la mesure où le sujet est à l'ordre du jour du CSAL du 11 juin.

- Effectifs de la DGE : de la même manière, la direction revoie au 11 juin.

- Nous sommes revenus sur **la période des JOP** et des futures difficultés pour circuler à l'aller et au retour de la DGE.

Si la direction a déjà précisé que des aménagements horaires seraient possibles, nous demandons que les collègues qui ne pourraient effectuer une journée complète de travail bénéficient de la banalisation de la journée afin qu'ils n'aient pas à assumer les heures en moins dues aux transports saturés voire impossibles à emprunter ou aux obstacles quels qu'ils soient. La direction répond que ce ne sont pas les consignes de la Direction Générale.

Nous réaffirmons que les agents ne sont pas responsables de la tenue des JOP et des difficultés qui vont en découler !!! La direction doit impérativement banaliser les journées au cours desquelles les agents auront été empêchés de circuler normalement (en transports en commun ou par tout autre moyen) !

- **DUERP** : Préparation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) 2024.

Tous les services doivent préparer le DUERP les concernant. Ensuite un groupe de travail (GT) réunissant des agents, des représentants du personnel et la direction se tiendra le 11 juillet. Nous insistons pour que la direction et l'assistant de prévention (JL Pourrey) s'assurent que tous les types de services puissent être représentés lors de cette réunion afin de prendre en compte l'ensemble des problèmes rencontrés dans les différents services.

- Annuaire de la DGE :

Pour les collègues les plus récents à la DGE, il n'y a pas de photo dans l'annuaire ce qui ne facilite pas la connaissance des collègues des autres services que le sien. Nous demandons pour quelle raison.

La direction répond que **ce sont les collègues qui ne le souhaitent pas** ! Elle ajoute qu'une nouvelle charte va régir les intranets des directions et elle pense qu'il n'y aura plus de photo dans les futurs annuaires !

Intrigués par un aussi grand nombre de refus, nous avons sondé des collègues arrivés il y a un an ou deux à la DGE sur « leur prétendu refus » d'avoir leur photo dans l'annuaire. Leur réponse a été identique : on ne leur a jamais demandé de faire la fameuse photo !!!

Alors, que la direction nous mente éhontément, nous ne sommes pas surpris et c'est honteux. En outre, qu'elle prête de fausses intentions aux collègues cela est particulièrement grave et indigne !!!

La grande majorité des agents souhaitent avoir les photos dans l'annuaire pour faciliter nos relations professionnelles, ...et non, Madame la directrice, non Madame Christien, vous ne pouvez pas manipuler comme cela la vérité, c'est inqualifiable !

- Accueil des lycéens : recherche de tuteurs, courriel de la direction du 22/05/2024.

Nous avons signalé que des collègues se sont posés un certain nombre de questions pratiques par rapport à cet appel au volontariat et au déroulé du stage (nombre de lycéens par tuteur, règles de confidentialité, articulation avec la charge de travail), précisions qui auraient été bien plus utiles que la formulation suivante : « *Cette expérience enrichissante pourra être mise en avant dans votre parcours de carrière* » et nous ajoutons que la grande majorité des agents ne sont pas des ânes avançant à la carotte !

La direction ne répond pas sur la forme du courriel, seulement que tout n'est pas encore cadré avec les 2 lycées qui ont été contactés par la DGE.

Pour information, le CSAL de la DGE est convoqué mardi 11 juin 2024.

Pour toute précision complémentaire, nous restons à votre disposition.

Les élus CGT présents à la FS : Emmanuelle Bidaux, Sandrine Verdoux, Joël Bertaud, Marc Ribon, Simon Robert